

Participer à la vie politique pour mieux s'intégrer



Monsieur le syndic de
Lausanne Daniel
Brélaz. Photo: Chulio

A Lausanne, la participation des étrangers et des étrangères à la vie politique communale est vivement encouragée par la Municipalité pour favoriser leur intégration.

Dans le cadre de la campagne « Votre ville, votre vie et votre voix », une visite-apéritif était organisée samedi 8 septembre dernier par le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) dans la salle du Conseil communal lausannois à l'Hôtel de Ville. L'événement a été suivi par des étrangers et des Suisses résidant à Lausanne et dans les environs.

Monsieur Daniel Brélaz, le syndic de la Ville et Madame Janine Resplendino, présidente du Conseil communal ont respectivement animé l'événement. Daniel Brélaz a commencé son allocution en présentant l'exécutif – la Municipalité – qui est responsable de la gestion de la commune de Lausanne et qui met en œuvre les décisions prises par le Conseil communal. L'exécutif est composé de sept membres appartenant à différents partis politiques, élus par le corps électoral pour une durée de cinq ans. Le syndic lausannois a aussi parlé d'autres compétences de cet organe, comme celle de préparer et d'analyser le budget. Il a informé l'audience sur les possibilités de participation des étrangers à la vie politique (lire interview ci-dessous).

Monsieur Brélaz a aussi évoqué les trafiquants de drogue dont il a affirmé que « presque 60% sont des étrangers qui

proviennent d'autres cantons et qui sont attirés par le laxisme des lois vaudoises en la matière ». Il a précisé que « la plupart d'entre eux sont des requérants d'asile ». Il a aussi indiqué que, « d'ici peu, les lois changeraient et qu'il fallait éviter tout amalgame entre requérants et trafiquants et que la Municipalité restera totalement humaine ».

Après le discours de Monsieur Brélaz, Madame Resplendino a pris la parole pour parler de l'organe législatif du Conseil communal qui est responsable de la création des lois. Il est composé de cent membres élus pour cinq ans par la population lausannoise et se réunit environ deux fois par mois, les mardis soirs, tout au long de l'année. Elle a poursuivi en parlant des cinq groupes politiques représentés au Conseil communal, dont le Parti Socialiste qui occupe 29 sièges, les Verts (20 sièges), La Gauche (13 sièges), les Libéraux-Radicaux (24 sièges) et l'Union Démocratique du Centre (14 sièges). Chaque année, le Conseil communal élit en son sein un président, un vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants chargés du contrôle de présence des conseillers communaux, du dépouillement des scrutins et du décompte des voix lors des votations.

C'est dans un climat de convivialité et avec beaucoup de sympathie que Monsieur Daniel Brélaz a répondu à nos questions.

Voix d'Exils : Quels sont les droits politiques dont bénéficient les étrangers de Lausanne ?

Daniel Brélaz : Ils peuvent prendre part aux élections et aux votations populaires, se faire élire et signer des initiatives populaires ou des référendums.

A quel niveau de la politique lausannoise les étrangers peuvent-ils participer ?

A tous les niveaux de la politique communale.

Quelles catégories d'étrangers sont habilitées à participer à la vie politique lausannoise ?

Tout étranger ayant dix-huit ans révolus, résidant légalement et continuellement en Suisse depuis au moins les dix dernières années, ou étant domicilié de façon continue dans le canton de Vaud durant les trois dernières années.

Quels sont les moyens mis en place par la commune pour favoriser la participation des étrangers à la vie politique ?

La commune organise des activités interculturelles, des campagnes de sensibilisation et des rendez-vous d'information.

En quoi la participation à la vie politique est-elle un moyen d'intégration pour des personnes étrangères ?

Elle est un moyen d'intégration parce qu'elle permet d'accéder au processus politique Suisse et elle facilite la compréhension entre les étrangers et la population locale. Elle est aussi une manière possible de ne pas s'isoler dans sa propre communauté.

Lamin et Chulio

Membres de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils

Commentaire

Dans le contexte actuel de stigmatisation des migrants, la possibilité qu'offre la commune de Lausanne aux étrangers de pouvoir participer à la gestion des affaires publiques est remarquable. Cependant, pour que des droits politiques deviennent effectifs, encore faut-il être informé de leur existence, savoir comment les exercer, vouloir participer au jeu politique et réussir à faire entendre sa voix ! Comme le dit un proverbe africain « il faut suivre les pas de danse du milieu qui vous accueille ».

Chulio

Infos et précisions:

« Droits politiques des étrangers et des étrangères sur le plan communal mode d'emploi ». Cliquez [ici](#).

Site Internet du Bureau pour l'intégration des immigrés (BLI). Cliquez [ici](#).

Prochaine visite du Conseil communal le 3 novembre prochain en présence de Monsieur le syndic de Lausanne Daniel Brélaz et de Madame la présidente du Conseil communal Janine Resplendino, (sur inscription). Cliquez [ici](#)